

LA TRIBUNE LYONNAISE

JOURNAL INDÉPENDANT

ORGANE HEBDOMADAIRE DES INTÉRÊTS COMMERCIAUX, INDUSTRIELS ET AGRICOLES

ABONNEMENTS

Phône et départements limitrophes, un an..... 6 fr.
Autres départements, un an..... 8
Etranger, le port en sus.



ADMINISTRATION ET RÉDACTION

33, rue Thomassin, 33, à l'entresol, à Lyon.

Le Journal est mis en vente le Samedi matin.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT RÉGIES :
A LYON, au Bureau du journal, 33, rue Thomassin ;
A PARIS, à l'Agence EWIG, 9, rue d'Amboise.

Nous rappelons à nos abonnés qu'ils n'ont pas réglé leur abonnement, qu'ils aient à nous en faire parvenir le montant afin d'éviter les frais de présentation de quittance à domicile. Le meilleur mode de couverture consiste dans l'envoi d'un mandat-poste à l'adresse du Directeur.

A partir du 1^{er} FÉVRIER 1882, le prix de l'abonnement sera augmenté de DEUX FRANCS pour les nouveaux souscripteurs.

LES BANQUES & LE COMMERCE

De tout temps et dans tous les pays, les Banques ont eu pour objet de venir en aide au commerce, d'en favoriser le développement, d'en assurer sa marche et de fortifier le crédit public. Dans ces conditions et dans ces limites, les Banques ont rendu de véritables services et sont appelées à en rendre encore ; mais est-ce là le rôle actuel de ces institutions de crédit ? Quelle place tient, dans l'ensemble de leurs opérations, l'escompte ou le recouvrement du papier ? elle est imperceptible quand elle n'est pas nulle.

Bien loin de faire au commerce les avances dont il a besoin et qu'il garantit d'ailleurs par l'honorabilité des signatures mises en circulation, les Banques en sont venues à susciter d'inassouvissables appétits et drainer à leur profit exclusif les disponibilités péniblement accumulées, à force d'économie, par l'esprit d'ordre et les habitudes de travail. On dirait que les Banques considèrent comme leur chose l'épargne individuelle des familles et l'épargne collective des nations ; on dirait qu'elles ont le droit et le devoir de les compromettre, de les dilapider, de les jeter aux quatre vents de la spéculation.

Est-ce à cette fin qu'elles ont été créées et qu'elles ont, lors de leur fondation, sollicité nos capitaux en échange de leurs actions ?

Demandez-leur aujourd'hui de vous ouvrir un compte courant — et vous me direz sous quelles fourches caudines elles vous feront passer. Un compte de dépôt, un compte d'espèces, avec un intérêt dérisoire, vous l'obtiendrez encore, à charge par vous de n'être jamais à découvert et de les prévenir plus ou moins longtemps d'avance de tous vos retraits d'argent. S'il survient des besoins imprévus, des nécessités inattendues, ne comptez point sur une maison secourable, à moins que vous ne leur empruntiez sur gages ou ne warrantiez vos marchandises ; mais elles ne consentiront point ces prêts sans les grever, à votre charge, de formalités onéreuses et de lentes informations.

Que leur importent les affaires sérieuses, néces des rapports incessants de l'échange et de l'industrie ? Ce qui leur convient le mieux, ce ne sont plus les entreprises honnêtes, à revenus assurés, qui nourrissent les masses et qui font circuler, de l'une à l'autre extrémité du corps social, la sève du bien-être ; ce ne sont plus les transactions quotidiennes qui activent, à tous les degrés, la production et la consommation des richesses : ce sont les entreprises les plus aléatoires ou les plus impossibles, ce sont les folies de la spéculation.

Elles en retirent des commissions insensées de cinq ou de dix pour cent, de quinze ou de vingt ; et si c'est au détriment de la fortune publique, tant pis pour les imbéciles qui se laissent prendre à la glu des es pérances ou au miroir des chasseurs d'affaires. Semez de la graine de niais — disait Proudhon — et vous en récolterez les actionnaires.

On ne demande point à la Banque d'avoir du cœur ; mais l'Etat ne pourrait-il pas, ne devrait-il pas même l'empêcher de compromettre les ressources du pays par une foule de créations ou d'émissions qui ne reposent sur aucune base solide et qui allèchent la foule par les promesses menteuses des prospectus et des lettres confidentielles. La foule s'y précipite ; quelques-uns y attrapent une fortune (quelle fortune !) et la plupart s'y ruinent.

Que de regrets, que de désastres — ne voyons-nous pas déjà autour de nous ! Que sera-ce quand sonnera l'heure prochaine de la débâcle générale ?

La Banque a oublié ses origines, elle a dévié de sa ligne de conduite, elle a méconnu ses devoirs et ses intérêts. Il est temps qu'elle y revienne.

Certes, beaucoup de maisons sombreront, mais la Banque véritable survivra. Se souvenant que nulle prospérité n'est durable si elle ne s'appuie sur la justice, que nulle richesse n'est respectable si elle ne provient du travail, la Banque retournera aux principes de sa constitution et à ses vieilles habitudes de prudence, de bienveillance et d'honneur. Elle viendra en aide au marchand, au fabricant, à l'ouvrier même, sans abdiquer rien

de ses droits légitimes à une sage rémunération, mais sans élever autour d'elle une véritable muraille de précautions qui empêchent l'argent de sortir quand une fois il est entré dans ses coffres. On ne dira plus, pour elle, que les affaires c'est l'argent des autres ; on ne conservera cette devise que pour les grecs des tripots et les habiles de la Bourse, mais ici, mais alors, les habiles et les grecs ne sont plus que des voleurs.

Où, que la Banque s'occupe d'escompte, de négociation et de recouvrement ; qu'elle facilite le crédit, qu'elle seconde le commerce et l'industrie ; et elle rendra à notre France moderne les services que Jacques Cœur rendit autrefois à la France de Charles VII. Jacques Cœur y trouva gloire et fortune, avec les bénédictions du peuple. Le peuple bénit toujours ceux qui lui tendent la main pour le soutenir dans son évolution sociale vers une plus grande somme d'indépendance, de bien-être et de liberté.

Si la Banque moderne ne comprend plus son rôle et ne remplit point ses devoirs, elle soulèvera des imprécations et des tempêtes où elle disparaîtra pour faire place à un nouvel ordre de choses.

Les institutions passent, le peuple reste.

A. L.

Ces lignes ne sont qu'une introduction à quelques études financières. L'ignorance du plus grand nombre fait la force de ceux qui les exploitent. Nous chercherons à éclairer nos lecteurs sur les procédés et les agissements de certaines banques, afin d'obtenir un prompt retour à des agissements plus réguliers et à des procédés plus patriotiques.

On lit dans l'Union républicaine :

Depuis quelque temps, les sociétés financières et les banques d'émission se sont développées sur une grande échelle. A Paris, à Lyon, à Lille, il se fonde continuellement des établissements de ce genre, dont le but réel est d'entraîner les petits capitalistes, les petits épargnants dans la voie de la spéculation, et dont quelques-uns offrent au public des combinaisons qui sont de véritables jeux de hasard, voire même de simples loteries.

Le Gouvernement se préoccupe de cette situation. Son attention s'est surtout portée sur la création fréquente de sociétés anonymes par actions, qui, grâce à certaines dispositions élastiques de la loi de 1867, se fondent, attirent à elles l'argent du public, et disparaissent après avoir fait de nombreuses dupes, sans qu'il y soit possible d'appliquer aux coupables aucune loi pénale.

En ce moment, le garde des sceaux, le ministre des finances et le ministre des travaux publics ont ensemble des conférences dans lesquelles ils recherchent quelles modifications il conviendrait d'apporter à la loi de 1867 sur les sociétés anonymes, en vue de mettre un terme au développement croissant des affaires suspectes et des spéculations véreuses.

Le Maïs-Fourrage

DANS L'ALIMENTATION DES VACHES.

Chaque année, écrit un cultivateur à un journal spécial d'agriculture, je cultive une certaine étendue de maïs géant, dans l'intention d'en faire consommer le produit en vert par des vaches laitières, lesquelles sont en même temps soumises à un régime d'engraissement. Le maïs se plaît fort bien dans mon sol, et avec une fumure moyenne de fumier de ferme, j'obtiens habituellement une fort bonne récolte, dont l'abondance dépasse facilement 100.000 kilogr. par hectare. L'année dernière j'ai obtenu 155.000 kilogr. sur la même surface. Le maïs est planté en paquets, espacés de 60 cent. sur 25 cent., et biné, ce qui explique nos énormes rendements.

Cette masse fourragère n'est pas très-nutritive, le bétail n'en est même pas très-friand. Dans les premiers jours où on lui présente le maïs, c'est-à-dire fin juillet ou commencement d'août, pour succéder dans l'alimentation au vert, aux secondes coupes de trèfle, il faut préparer le bétail pendant quelques jours pour le décider à manger ce fourrage. Pour cela on en fait passer au hache-paille une certaine quantité, on mêle ce hachis avec des sons et des tourteaux, et ainsi le bétail s'habitue petit à petit au maïs, dont on met en même temps devant lui de jeunes tiges choisies parmi les plus tendres. Au bout de quelques jours l'habitude est prise et, tant que le maïs est jeune et tendre, les animaux en consomment *ad libitum* d'énormes quantités.

Dans ce fait, de la difficulté que l'on rencontre pour passer d'une alimentation à une autre, quand il s'agit de vert, il y a, je crois, un indice sur la qualité de la nourriture. Dans l'ordre de la nourriture au vert, nos vaches consomment d'abord le seigle, puis vient le trèfle, puis le maïs. Afin d'éviter les accidents, il faut modérer les rations dans les deux premiers jours pour les deux premières nourritures ; le contraire a lieu pour le maïs, qui vient cependant après deux mois et demi à trois mois d'alimentation exclusive au trèfle, nourriture dont les vaches ne se lassent pas.

Aussitôt que le maïs entre pour une très-forte part dans la ration, on constate trois choses : 1^o la quantité de lait diminue ; 2^o la quantité de la crème, proportionnellement au lait, diminue aussi, et 3^o le beurre qui en provient est

en plus faible quantité. De plus, malgré l'alimentation au vert, le beurre devient blanc comme du beurre d'hiver, il faut, pour satisfaire le goût du consommateur, faire usage du colorant spécial. Ces mauvais effets deviennent de plus en plus marqués au fur et à mesure que le maïs avance vers sa maturité. Ce fait tient-il à ce que la relation entre les matières protéiques et les matières non azotées devient trop écartée dans le maïs et d'autant plus qu'on s'éloigne davantage du premier âge de la plante, ainsi que le démontre l'analyse chimique ? Je suis fortement tenté de le croire, car nous combattons efficacement ces effets, en modérant la ration des maïs et en donnant, si le bétail ne va pas à la pâture, une addition de tourteaux de graines oléagineuses et de sons en mélange. Si l'on fait pâturer au deuxième et troisième coupes des prairies artificielles, on donne à l'écurie du maïs vert à discrétion.

A ces faits parfaitement constatés chaque année et qui me paraissent démontrés, je joins communication d'une expérience spéciale en 1877, avec trois vaches laitières.

Ces trois vaches, du poids vivant d'environ 1.500 kilogr consommèrent par jour 350 kilogr. de maïs vert. Après quinze jours de nourriture exclusive au maïs, le lait donné par les trois vaches pour les traites était de 20 litres. Le crémomètre de Quevenne indiquait sur ce lait, après quarante-huit heures, 8.65 0/0 d'une crème qui, à cause de sa couleur blanche, se séparait à peine du lait. Les trois vaches furent alors mises au régime du pâturage, après regain de prairies naturelles. Elles recevaient au râtelier 50 kilogr. de maïs vert par tête et par jour.

Après quinze jours de ce régime, le rendement en lait des deux traites était de 21 litres par jour. Le crémomètre indiquait, après quarante-huit heures, 10.43 0/0 de crème franchement jaune.

Un peu plus tard, les vaches allaient encore en pâture sur des jeunes prairies artificielles de légumineuses, elles recevaient le soir à l'étable 3 kilogr. 300 de foin par tête et par jour. Le produit en lait de deux traites était encore de 21 litres, mais le crémomètre indiquait, après quarante-huit heures, 13.6 0/0 d'une crème très jaune.

Quoi qu'il en soit, je continue à semer chaque année une certaine étendue en maïs géant, parce que, dans les années à été un peu sec, ce fourrage vient, en août et septembre, aider puissamment dans l'entretien de l'étable, alors que les deuxième et troisième coupes de prairies artificielles sont arrêtées dans leur croissance.

Par l'adjonction de 1 kilogr. de tourteaux d'arachide décortiquée à une ration *ad libitum* de maïs, j'arrive à maintenir la qualité du lait et du beurre, ainsi que l'engraissement des vaches.

De la conservation des Œufs.

Il y a longtemps que l'on recherche le meilleur procédé de conservation des œufs. Leur conservation a en effet une très grande importance en agriculture, non seulement parce que c'est une des principales denrées alimentaires et une nourriture des plus saines et des plus nutritives à la campagne, mais aussi en raison de la grande variation qu'il y a dans les prix de l'été à l'hiver.

Il ne peut donc qu'être utile à l'agriculture de faire connaître les procédés qui paraissent donner le meilleur résultat. On se sert depuis longtemps de la graisse, du poussier de charbon, de l'eau de chaux. Malheureusement, ces procédés conservent bien les œufs, mais ils en altèrent le goût. Voyons donc s'il n'y a pas d'autres moyens qui ne changent pas le goût :

Un journal scientifique, les Mondes, conseille de remplacer la graisse par la paraffine, dont un kilo suffit pour l'embrochage de 3.000 œufs.

Il paraît que ce procédé donne de très bons résultats. Le subie, desséché à une haute température afin de faire disparaître tous les germes nuisibles qu'il peut renfermer, ne serait-il pas préférable au poussier de charbon ? Il me semble qu'il ne doit pas altérer le goût.

Quant à l'eau de chaux, on a proposé de la remplacer par l'alcool très étendu d'eau, qui aurait l'avantage de pouvoir être utilisé plusieurs fois, si on renfermait les œufs dans des pots ou des tonneaux bien fermés.

Ne pourrait-on se servir également des huiles de table, telles que l'huile d'olive d'Arras, l'huile d'olive du Midi, etc. — Puisque ces produits ont bon goût, ils ne doivent pas, ce me semble, altérer celui de l'œuf.

Enfin il se peut que le procédé de M. Pasteur donne ici encore des bons résultats. On sait que ce cet illustre savant conserve pour ainsi dire indéfiniment des liquides éminemment fermentescibles dans l'air purgé des germes, qui produisent la putréfaction.

Nourriture de la Volaille.

Les poules — et autres volailles — ne peuvent plus, comme en été, se procurer par elles-mêmes les insectes et les semences variées, dont l'absorption importe beaucoup à la formation de la coquille de l'œuf.

On y suppléera bien en écrasant des os et des écailles d'huîtres qui seront données aux hôtes de la basse-cour, pour les maintenir en bon état et les aider à former la chaux, dont se compose, pour une grande partie, la coquille des œufs.

La volaille acquerra aussi, par ce traitement, un bien meilleur goût.

La Culture des Pommes de terre.

Lorsqu'on voit comment les fermiers, les amateurs et les ouvriers traitent les pommes de terre qui doivent servir de graines, on s'étonne moins de les voir parfois refuser de pousser ou produire des récoltes sans valeur. Plusieurs croient que n'importe lesquelles sont bonnes à planter : les plus petites et les mauvaises sont jetées au loin et mises en tas sous des hangars ou dans des fosses, et laissées là jusqu'au temps des semailles. De là, on les prend pour les planter. Quelques-uns, au contraire, choisissent les plus belles, ce qui est une perte à déplorer, car les moyennes sont meilleures pour cet usage.

Bien choisir les pommes de terre n'est que le commencement du travail. Une fois relevées de terre, elles ne doivent pas être exposées au soleil qui ne peut que leur nuire. Les pommes de terre de semaille doivent être étendues légèrement dans un hangar ouvert, où le soleil ne peut pénétrer, mais où l'air peut entrer librement. Si on peut se passer de les mettre l'une sur l'autre tant mieux ; sinon, trois couches suffisent. Une autre méthode est de placer tout de suite les pommes de terre de semailles dans une boîte peu profonde, les germes en l'air. On ne doit pas les déranger jusqu'au moment de les planter. Elles doivent passer l'hiver à l'abri de la gelée, dans un endroit clair.

C'est une erreur d'emboîter ou d'enterrer les pommes de terre de semaille, car ce procédé excite une croissance prématurée, mais affaiblit des œils. Un magasinage sec, clair et à l'air, retarde leur croissance, mais double ou triple les forces des germes quand ils viennent. Quelques spécialistes, pour donner de la force à quelques œils, n'en laissent que deux ou trois et enlèvent les autres. Ceci prend du temps, mais réussit bien. Le plan le plus simple pour faire ceci est de toucher les autres œils avec un fer chaud ou un fil de fer chaud. Il va sans dire que ceci ne doit pas être fait quand on a l'intention de couper les pommes de terre. Il est nécessaire de les garder dans un endroit clair à l'air frais. On doit les mettre à l'abri de la gelée sans les soumettre à une température de 40 à 45°.

Dans cette température basse, et sous de telles conditions, les rejetons seront forts et pousseront si doucement qu'ils ressembleront à des arbres en miniature plutôt qu'à des pommes de terre. Planés avec soin, ces rejetons commenceront à pousser presque immédiatement.

Ce procédé d'emmagasinage des pommes de terre de semaille présente un avantage dont nous n'avons pas encore parlé et qui est peut-être le plus grand de tous : leur produit se trouve accéléré d'un mois ou six semaines. Ceci est d'une grande importance pour les pommes de terres nouvelles.

FALSIFICATION DES TRUFFES

C'est la saison des truffes, et les gourmets en profitent. Mais si ces tubercules sont un puissant condiment, il faut bien avouer aussi qu'ils sont un pauvre aliment.

Ni champignon, ni pomme de terre, fille du hasard, la truffe ne doit qu'à son parfum sa réputation séculaire. Tout ce que le microscope a pu déceler en l'autopsant, c'est qu'elle est formée d'une substance contenant des filaments blanchâtres, articulés, et de petites cavités dans lesquelles sont emprisonnées de petites truffes microscopiques.

Mais ceci est la vraie truffe. Il paraît qu'il y en a de fabriquées, et la meilleure preuve en est dans l'installation récente, à Lyon, d'une fabrique de truffes artificielles. — Nous ne donnons pas l'adresse pour ne pas faire de réclame, mais nous certifions le fait. — Or donc, gourmets, écoutez ces terribles révélations de la science :

Les quatre-vingt-dix-neuf centièmes des truffes que l'on mange en toute confiance pour de vrais cryptogames du Périgord, ne sont que des produits artificiels. Quelquefois même — le fait a été jugé en correctionnelle à Lyon, — les charcutiers le remplacent par les combinaisons les plus naïves et, comme la truffe est un objet de luxe et de gourmandise, le dupé, en général, n'ose dire qu'il a été volé et s'en tient à sa courte honte. Le drap noir, le mérinos se sont souvent étalés sous la transparence des pieds de cochon. Maintes volailles ont été éventrées sur des tables officielles, ne contenant que des pommes de terre gelées, teintes en noir et aromatisées de quelques gouttes de phénol.

Ces pommes de terre sont placées dans certains endroits de la maison où règne d'habitude la plus intime discrétion, et là, sous l'influence des gaz qui s'y dégagent continuellement, elles prennent une teinte bleu foncé, puis, après les avoir sculptées pour leur donner l'apparence ordinaire de la truffe après avoir foncé la teinte bleue au moyen d'une solution de sels de fer, on les coule dans une terre humide, convenablement préparée, puis on les livre à la consommation, soit isolées, soit mélangées avec les truffes blanches du Piémont. Certains industriels emploient le panais, qui offre plus de consistance que la pomme de terre gelée.

Si la statistique n'était pas une vaine science qui n'a d'autre but que de donner de vaines satisfactions à notre curiosité, les agents préposés aux fraudes alimentaires devraient réclamer en songeant qu'il se mange en France, en une année, mille fois plus de truffes que n'en produit le monde entier ; il en est de même pour les vins des grands crus. Mais comme la truffe est un mets de luxe et que les substances employées pour la frelater ne sont guère nuisibles, il n'y a pas d'empoisonnés et l'on ne s'en inquiète pas, hélas !

LE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE Aux Etats-Unis

On lit dans le *Manchester-Guardian* : La rapidité extraordinaire avec laquelle l'industrie agricole a pris de l'extension aux Etats-Unis se manifeste d'une manière frappante par l'énorme quantité de vente de terrains nationaux qui ont eu lieu pendant les douze mois qui se terminent au 30 juin dernier.

Les chiffres suivants, que nous trouvons dans les rapports officiels du bureau agraire de Washington, montrent le mouvement des acquisitions pendant la décennie de juin 1870 à juin 1881.

VENTE DE TERRAINS NATIONAUX	
acres	
1871.....	5.990.308
1872.....	6.041.652
1873.....	5.419.878
1874.....	5.363.451
1875.....	3.565.988
1876.....	4.424.584
1877.....	3.439.457
1878.....	7.166.333
1879.....	8.650.219
1880.....	9.166.918
1881.....	10.759.107

(L'acre est de 40 ares 46 centiares).

La décadence des entreprises industrielles de toute nature qui suivit la panique de 1873 aux Etats-Unis eut pour conséquence une diminution considérable dans la culture des terrains vierges. Cette diminution persista jusqu'en 1877, époque à laquelle l'excédent de population des villes commença un mouvement toujours croissant d'émigration vers l'Ouest. Depuis lors la vente des terrains n'a fait qu'augmenter d'année en année.

Les chiffres ci-dessus ne représentent pas l'étendue totale des terres en friches qui ont été mises en culture. Les principales compagnies de chemins de fer de l'Ouest ont fait aussi des ventes considérables de terrains qui leur restaient après l'exécution de leurs travaux ; ces ventes ne figurent dans aucun rapport officiel, mais il est certain qu'elles ont suivi la même marche progressive que celle du gouvernement.

Tous les chiffres ne pourraient donner qu'une idée imparfaite de l'étendue réelle, de l'étendue totale du sol cultivé. Qu'il nous suffise de dire, sans craindre d'être taxés d'exagération, que dans les huit dernières années le gouvernement américain a vendu une étendue de terrain supérieure à l'aréage total qui se cultive dans le Royaume-Uni.

LES RETRAITES OUVRIÈRES

M. Martin Nadaud, qui a déposé l'an dernier, sur le bureau de la Chambre des députés, un projet de loi tendant à assurer une retraite aux invalides du travail, voit son projet très considéré, non seulement par les ouvriers, mais aussi par le gouvernement lui-même, qui doit prendre l'initiative, dès la rentrée des Chambres, par l'intermédiaire de M. Allain-Targé, ministre des finances, d'une proposition analogue à celle du sympathique député de la Creuse.

M. Nadaud n'a pas donné un système d'une seule pièce, qu'il fallait adopter ou rejeter en bloc. Il a simplement posé la question en indiquant son économie principale, et en laissant à d'autres le soin de l'approfondir dans tous ses détails et dans ses possibilités d'application. Pour une œuvre de cette importance, il a sagement agi en se contentant de provoquer l'étude.

Lorsque l'idée a été, l'année dernière, soumise à l'examen des groupements professionnels ouvriers, elle a suscité des débats fort contradictoires. On l'avait présentée — et M. Nadaud, si nos souvenirs sont exacts, comptait parmi les présentateurs — sous la forme un peu confuse d'une retraite à opérer sur les salaires de tous les travailleurs, au prorata de leur montant. Nous répétons que ce n'était qu'un canevas. Ce qu'on voulait, c'était l'opinion des intéressés.

Les ouvriers se récrièrent contre la retenue. Ils déclarèrent *a priori* que la pratique était impossible, parce qu'ils étaient trop pauvres pour la subir. Néanmoins, un comité, composé de membres des sociétés ouvrières, se forma pour examiner plus amplement les moyens qu'il serait possible d'employer dans le but de procurer des retraites convenables aux ouvriers vieux ou infirmes.

Plusieurs de ses membres émettent l'avis de briser la retraite sur des versements faits moitié par l'Etat, moitié par les ouvriers. D'autres, allant plus loin, estiment que l'Etat devait supporter toutes les charges. Quoi qu'il en soit, aucun programme n'a été publié, sans doute parce que le problème a semblé d'une solution très difficile au Comité.

Il ne suffit pas en effet, de dire que les retraites sont nécessaires aux ouvriers qui ne peuvent plus travailler. Tout le monde est d'accord sur ce point. Qui donc pourrait voir de gaieté de cœur des citoyens valides apportant toute la durée de leur vie à l'Etat, pour concourir à la production nationale, c'est-à-dire à la richesse publique par leur travail assidu ; qui donc pourrait les voir, sans compatir à leurs souffrances, dans la détresse, sans secours et exposés à mourir dans la rue ?

Mais il ne s'agit pas ici d'une simple question de sentiments. Les invalides du travail qui se trouvent sans ressources ne vivent pas de la commisération qu'on leur témoigne en paroles, ce qu'il leur faut, c'est du pain, un peu de viande et de vin, un logement, des vêtements et des soins en cas de maladie. Leur assurer tout cela n'est pas une petite affaire.

Qu'on se figure un million de retraités, ce chiffre n'a rien d'in vraisemblable. A raison de 400 francs par an pour chacun d'eux, la somme à leur allouer annuellement s'élèverait à 400 millions de francs, et le capital y destiné, en supposant qu'il rapporte un intérêt de 4 0/0, ne devrait pas être au-dessous de 10 milliards de francs.

Etant donné la nécessité du budget de la guerre, nous nous demandons comment l'Etat s'y prendrait pour se forger de telles ressources? Serait-ce par un emprunt? Mais, dans ce cas, si les souscripteurs espèrent ne se présenter pas, que deviendraient les retraités et ceux qui auraient besoin d'être retraités.

D'autre part, si l'on demandait aux ouvriers de contribuer pour leur part, sur leurs salaires, à la création du capital destiné à les garantir contre la misère pendant leurs vieux jours, consentiraient-ils à faire le sacrifice voulu? Et quand bien même ils voudraient, le pourraient-ils? Nous savons que celui qui veut énergiquement peut beaucoup de choses. Mais il faut compter avec la faiblesse du caractère humain.

Comme on le voit, la chose n'est pas si simple que le commun des mortels le suppose. Il y a aussi un système basé sur l'assurance. Ce qu'il y a de certain, c'est que le devoir de nos gouvernants est de s'occuper avant tout des réformes sociales. Nous ne connaissons rien de l'économie du projet de M. Allain-Targé; par conséquent nous ne pouvons rien en dire. Nous avons notre idée personnelle, mais avant de l'exposer, nous voulons attendre que le gouvernement nous ait fait voir la sienne.

LES FRAIS DE JUSTICE

Le gouvernement a déposé sur le bureau de la Chambre des députés, le 26 novembre dernier, un projet de loi relatif aux ventes judiciaires d'immeubles. C'est avec infiniment de raison que l'auteur de ce projet indique, dans l'exposé des motifs, qu'il s'agit de réformes modestes. Personne ne leur contestera ce caractère, ou plutôt ce défaut: on s'attendait à une brèche plus large dans le vieil édifice de la procédure civile.

Toutefois, comme on fait de progrès, on doit savoir se contenter de peu, nous acceptons, en attendant mieux, les légères améliorations proposées par le gouvernement. Il faut croire, du reste, que, en pareille matière, les concessions sont pénibles et coûteuses; car, voilà bien six ans que M. Dufaure a présenté un projet analogue à celui que vient de reprendre le gouvernement, lequel projet n'a pu aboutir en un aussi long espace de temps.

Nos lecteurs savent déjà à quel s'en tenir sur les frais écrasants qu'entraînent les ventes judiciaires de petites propriétés. Il en résulte, en effet, des statistiques publiées annuellement par le ministère de la justice que lorsque le prix d'adjudication est inférieur à 500 francs, les frais s'élèvent à 125 0/0 de ce prix. Si le montant de l'adjudication est supérieur à 500 francs et n'excède pas 1,000 francs, la proportion des frais est de 50 0/0. Au-dessus de 1,000 francs et jusqu'à 2,000 francs, cette proportion est encore de 25 0/0.

Dans un pays comme la France, où la propriété est très divisée, l'intérêt public aussi bien que la justice, exige que les petits patrimoines soient protégés contre une exagération de frais judiciaires qui équivaut, à une véritable ruine.

Voyons comment le projet du gouvernement cherche à obtenir ce résultat.

Les frais de ventes judiciaires se composent, on le sait, de deux éléments: les droits par le Trésor (Enregistrement, timbre, greffe, hypothèque); 2° les émoluments des officiers ministériels ou publics (avoués, huissiers, greffiers, notaires).

En ce qui concerne les droits payés au Trésor, le gouvernement propose de décider qu'ils seront restitués en totalité, après l'adjudication, si le prix n'excède pas 1,500 francs, de moitié, si le prix est inférieur à 2,000 francs.

Quant aux émoluments des officiers ministériels, ils subiraient une réduction d'un quart, et seulement pour les immeubles dont le prix principal ne dépasserait pas 500 fr.

Le sacrifice qui serait imposé au public serait, on le voit, beaucoup plus considérable que celui qu'auraient à subir les officiers ministériels. Ce n'est que sur les immeubles de 500 fr. et au-dessous que ces derniers supporteraient une réduction d'un quart de leurs émoluments, tandis que, pour les droits perçus par le Trésor, il y aurait restitution totale au-dessous de 1,500 francs, et réduction de moitié sur les immeubles de 1,500 à 2,000 fr. Le gouvernement n'a pas osé, par crainte des réclamations des officiers ministériels un sacrifice équivalant au sien.

On s'est heurté ici, encore une fois, à cette grande question du rachat des offices; et c'est parce que l'on hésite à aborder de front qu'on se trouve obligé de ne proposer que des demi-mesures. Pourquoi fait-on aux immeubles de 1,500 francs un sort plus doux qu'à ceux de 500 fr.? Est-ce que les uns comme les autres n'entrent pas dans cette catégorie intéressante des petites propriétés que l'on veut protéger?

Le gouvernement se trouve, sans nul doute, d'accord avec nous sur ce point, mais il est tenu de ménager les droits des propriétaires d'offices, que des réductions importantes du tarif léseraient dans leurs intérêts. Ce sera là, qu'on le sache enfin, un obstacle permanent à toute révision de notre Code de procédure et surtout à l'abaissement des frais de justice. Il ne sera possible d'effectuer de ce côté des réformes sérieuses et répondant aux besoins de notre époque, que lorsque l'on aura touché cette question difficile mais non pas insoluble, du rachat des offices.

LA FAIBLESSE DES RENTES

Nous vivons, il faut en convenir, financièrement parlant, à une singulière époque: une spéculation ardente, audacieuse jusqu'à la témérité, s'est successivement emparée de la presque totalité des valeurs cotées à la Bourse de Paris, et les a poussées jusqu'à des prix qui ne sont justifiés ni par les revenus actuels, ni par les revenus futurs, quelque exagérés que puissent être les prévisions à cet égard.

L'augmentation du taux de l'escompte sur les effets de commerce et de dépôts de titres, la clerté constante et persistante des reports, rien n'a pu arrêter cette spéculation à outrance, et rien pourra l'arrêter, si ce n'est le défaut complet du capital n'osant plus ou ne voulant plus prêter sur des actions dont les prix ont dépassé toutes les bornes de la saine raison.

Il faut croire que certains meneurs, plus pers-

picaces que les autres, commencent à entrevoir des difficultés sérieuses. Ils veulent bien reconnaître que, loin d'avoir amené des acheteurs sur le marché, la hausse extraordinaire dont ils sont les principaux auteurs a produit l'effet inverse, et que les détenteurs de titres ont fait à leur tour un calcul très simple que leur ont inspiré les acheteurs.

Ils se sont dit: les valeurs que nous possédons nous rapportaient au prix auquel nous les avions acquises 5 à 6 0/0. Actuellement, elles sont caillonnées, par des acheteurs sans argent, de 2 à 4 0/0; de plus, ces mêmes acheteurs consentent à subir des reports de 10 à 25 0/0; pourquoi garderions-nous nos valeurs, pourquoi ne les vendrions-nous pas pour nous faire de 10 à 15 0/0 de revenu, en employant le produit de nos ventes à faire des reports?

Ce qui a été dit et fait pour les valeurs ordinaires a été également pratiqué pour les Rentes dont la spéculation s'était chargée en vue d'aider le mouvement de hausse, et c'est ainsi qu'en liquidation dernière il a fallu payer 75 c. de reports sur les 5 0/0, 50 c. sur le 3 0/0, c'est-à-dire le double de ce que paie le Trésor; comment, alors, s'étonner si les Rentes baissent. Cependant, comme les spéculateurs se croient infailibles, ils veulent absolument chercher à cette baisse une cause étrangère, et n'en trouvant pas d'autre sous la main, ils l'attribuent à des bruits de conversion de 50/0.

Nous sommes bien fâchés de ne pas partager leur manière de voir, mais nous pensons que la conversion est absolument étrangère à une situation qui est le résultat inévitable et logique d'une position de place surmenée qui ne peut se modifier que par le retour à leur vrai prix des valeurs qui sont en ce moment l'objectif de la spéculation.

Il n'y a pas à espérer un seul moment que le capital vienne prendre la place de spéculateur tant que le cours des valeurs restera au taux actuel. Au contraire, plus on ira en avant et plus on verra croître les difficultés.

De tout ce qui précède que faut-il conclure, si ce n'est que les bruits de conversion n'ont aucune relation avec la faiblesse du cours des Rentes, faiblesse qui est facilement explicable par la position d'une place saine impossible, du moins bien difficile à liquider.

(Journal des Débats.)

FAITS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS

LES TRAITÉS DE COMMERCE

Le traité franco-anglais.

La nouvelle donnée par les journaux anglais annonçant la rupture des négociations entre l'Angleterre et la France pour la conclusion d'un traité de commerce n'est pas exacte. Les délégués des deux pays ont tenu, hier matin même, une séance, et il n'a pas été dit qu'il n'y en aurait pas de nouvelles.

Ce qui est vrai, c'est que les difficultés pour arriver à une entente sont très grandes et que les prétentions anglaises imposent de très graves embarras aux négociateurs français. Ce n'est que si l'impossibilité de se mettre d'accord est absolument constatée que les négociations seraient rompues.

Les négociateurs français ont soumis aux représentants anglais les nouvelles propositions élaborées par le cabinet actuel. Après diverses observations, les négociateurs anglais ont déclaré qu'ils ne pouvaient donner de réponse définitive et qu'ils avaient besoin d'en référer préalablement à leur gouvernement.

Sir Charles Dilke est parti dans la soirée d'hier pour Londres, afin de conférer avec le gouvernement anglais.

Mais il y a si peu de rupture que les délégués anglais ont laissé à Paris l'un d'eux, M. Crowe, pour continuer avec le ministre du commerce les négociations sur les questions non encore examinées. M. Crowe confèrera mercredi avec M. Rouvier.

Le traité franco-suisse.

Les journaux de Berne, annonçant le départ pour Paris de M. le conseiller fédéral Droz, disent qu'il a pour mission de continuer les négociations qui ont été entamées il y a trois semaines par M. le conseiller fédéral Ruchonnet, et qui devaient amener la conclusion du traité de commerce franco-suisse.

Il s'agit d'arriver à une entente sur un grand nombre de points, au sujet desquels il existe des divergences de vue.

M. Droz, ajoutent les feuilles suisses, devra donc accomplir à Paris un travail considérable, d'autant plus qu'il serait nécessaire que le traité pût être signé dans le courant de janvier, pour être soumis à la ratification des Chambres fédérales.

Le traité Franco-Belge.

La commission des traités de commerce de la Chambre des députés doit siéger pendant les vacances parlementaires, afin d'examiner le traité belge et le traité hollandais. Elle examinera aussi le traité avec l'Angleterre, si le traité est conclu avant la rentrée. Nous aurions compris jusqu'à un certain point, que la commission siégeât après la clôture de la session, bien que cela fut contraire aux usages parlementaires, si la Chambre avait pu être saisie en temps utile du traité franco-anglais; mais tant qu'il n'y aura pas de traité, qui est le seul dont les tarifs présentent un véritable intérêt pour notre industrie et notre commerce, la commission de la Chambre fera une œuvre vaine en s'occupant des autres conventions internationales. Les honorables membres de la commission perdent leur temps en se réunissant pour discuter des clauses du traité belge et du traité hollandais et ils feraient beaucoup mieux de rentrer dans leurs départements, ce qu'ont fait du reste la plupart d'entre eux, si bien que quelques commissaires seulement assisteront aux réunions, ce qui achèvera de rendre illusoire leurs délibérations.

La question n'est pas de savoir si nous aurons un traité avec l'Italie, un traité avec la Belgique, un traité avec les Pays-Bas, mais bien si nous aurons un traité avec l'Angleterre. Si on ne traite pas avec la Grande-Bretagne, il ne faut traiter avec personne et il faut surtout éviter de traiter avec la Belgique et les Pays-Bas, puisque les marchandises anglaises, pour pénétrer chez nous, n'auraient qu'à passer par les ports belges et hollandais, ce qui leur permettrait de bénéficier de notre tarif conventionnel, au grand détriment non-seulement de notre travail national, mais de nos ports dont le trafic serait ruiné. Si on veut faire de la Belgique le grand entrepôt de la France et amener la complète décadence dans nos ports, on n'a

qu'à ratifier le traité franco-belge sans avoir en poche le traité franco-anglais.

Ce serait un acte de véritable démenche économique que d'ouvrir notre frontière de Belgique à l'Angleterre avant la conclusion du traité anglais. Déjà nous avons commis une lourde faute en faisant un tarif général tellement modéré que l'Angleterre peut envisager sans inquiétudes son application. Nous mettrions le comble à notre imprévoyance si, en traitant avec la Belgique, nous donnions à l'Angleterre la faculté d'entrer chez nous sans nous accorder la moindre concession. Nous savons bien que l'Angleterre n'a rien à nous donner en échange des concessions que nous lui ferons, mais, du moins, pouvons-nous l'amener à renoncer à la combinaison sur l'entrée de nos vins, combinaison accordée par M. Léon Say lorsqu'il était ambassadeur à Londres et qui consistait à augmenter les droits sur les vins en bouteilles, dans des proportions qui n'étaient pas compensées par la réduction des droits sur les vins en cercles.

C'est un intérêt bien minime pour nous, depuis le phylloxera, que l'exportation de nos vins dans le Royaume-Uni; si faible qu'il soit, c'est cependant un intérêt, et si nous le négligeons, à quoi bon traiter avec le gouvernement britannique?

Ce n'est un secret pour personne que les Anglais se montrent très exigeants, très arrogants même, et qu'ils n'ont d'autres concessions à nous faire que sur le quantum de leur morgue. Si nous consentons à réduire nos tarifs douaniers, nos voisins d'Outre-Manche se résigneront à être un peu moins hautain dans leurs rapports avec nous, jusqu'à l'échange des ratifications du traité. Certes, c'est là des avantages inappréciables, ou du moins difficilement appréciables. Mais encore faut-il bien que nous sachions ce que cela coûtera, et nous avons hâte de connaître la carte à payer. Qu'on nous apporte le traité franco-anglais, qui contiendra le maximum de nos concessions, et alors nous pourrions discuter. C'est sur le traité anglais que le débat doit s'engager. L'adoption ou le rejet du traité anglais indiquerait l'adoption ou le rejet de tous les autres traités. On en finira d'un coup. Examiner le traité belge et le traité hollandais est peine perdue, et on ne saurait trop engager les honorables membres de la commission de la Chambre des députés à rentrer chez eux pour revenir que le jour où on leur transmettra le projet du traité avec l'Angleterre, si tant est qu'on puisse le leur soumettre avant la rentrée du Parlement.

Du reste, les Belges eux-mêmes, d'accord en cela avec les délégués de l'industrie française, pétitionnent auprès de leur Sénat et de leur Chambre des représentants, pour obtenir que le traité franco-belge ne soit pas examiné isolément. Naturellement, les Belges trouvent que nous leur imposons des tarifs trop élevés; après l'avoir constaté, les fabricants et appreneurs de tissus de coton et de laine et les confectionneurs de Bruxelles disent dans leur pétition aux Chambres:

« Il est probable que les négociations que la France pourrait encore entamer avec d'autres puissances viendraient modifier cette situation; le traité qui vous est soumis n'a donc rien de définitif; aussi nous bornerions-nous, pour le moment, à vous prier de surseoir à son examen, jusqu'à ce que les conventions entre la France et l'Angleterre soient arrêtées, car ce sera seulement alors que nous connaîtrons les droits réels qui frapperont nos produits à l'entrée de France. »

Impossible de mieux raisonner au point de vue belge. C'est d'une logique irrésistible. Les Belges, avant de ratifier le traité conclu avec la France, entendent savoir ce que nous donnerons à l'Angleterre, puisqu'ils l'obtiendront par la clause du traitement de la nation la plus favorisée. N'est-il pas tout naturel que, de notre côté, nous ajournions aussi l'examen du traité belge jusqu'au vote du traité anglais, pour savoir ce que nous donnerons aux Belges en dernière analyse?

L. BERNARD.

Notes et Renseignements

La question de la réforme de la loi des faillites va revenir sur le bureau de la Chambre des députés dès le commencement de la session de 1882.

La commission parlementaire nommée pour examiner les différents projets de réformes y relatives va nommer son rapporteur et la discussion pourra être abordée, sans doute, dans le courant du mois de février.

Les chambres syndicales de l'industrie et du commerce, aussi bien celles du comité central que celles de l'Union nationale, ont présenté un projet qui se rapporte à peu près à celui élaboré par les soins de M. Laplacette.

M. Pascal Duprat en avait également fait un sur cette matière.

Cette réforme d'une loi qui remonte à 1838, et dont le caractère n'est plus en harmonie avec nos mœurs, sera l'une des premières que réalisera la chambre réformatrice.

Le vin de betterave — Un agronome courageux, abandonnant la vigne phylloxérée à son malheureux sort, s'est demandé si la betterave rouge ne pourrait pas recueillir le précieux héritage. « Cette plante fournissant des alcools de premier choix, pourquoi pas pulpe, traitée comme le moût du raisin, ne donnerait-elle pas une boisson équivalente? »

Le fait est accompli: cette betterave rouge, fort sucrée, produit par la fermentation un vin agréable; elle a, en outre, le double avantage de s'accommoder de tous les terrains, et de pouvoir être cultivée sous tous les climats. Telle est l'opinion du Journal d'Hygiène.

Quant à nous, dit le rédacteur du Journal médical, qui cite cette découverte, nous préférons toujours au vin de betterave, ou de pomme ou de poire, un verre de vieux chambertin.

D'après les rapports adressés par les préfets au ministère de l'Agriculture, la France a produit cette année, en blé, une quantité presque suffisante à la consommation; ce qui est un résultat fort rare.

Autrefois les paysans se nourrissaient de pain bis, ou de pommes de terre et de châtaignes, ou de sarrasin, aujourd'hui presque tout le monde consomme du froment, et cette amélioration dans l'alimentation générale a porté depuis plusieurs années la consommation française à 100 millions d'hectolitres de blé. Notre production n'atteint presque jamais ce chiffre.

Cette année, qui a été excellente, la France a donné 95 millions d'hectolitres de blé. On voit qu'il n'a fallu que 5 millions d'importation.

C'est, en général, à la Russie et à l'Amérique que nous demandons le blé qui nous manque, la production offrant toujours un excédent assez important dans les deux pays.

Le cours municipal d'allemand pour adultes que se faisait à l'école municipale de la rue Luizerne, est transféré au Lycée. M. Anstett, agrégé de l'Université, professeur au Lycée pendant le jour, y professera dorénavant aussi le soir, les lundis, mercredis et vendredis, de 8 heures à 10 heures.

Le directeur de la Manufacture des tabacs a fait annoncer aux ouvriers et employés, qu'à dater du 1^{er} janvier 1882 ils ne subiront plus la retenue pour la caisse des retraités.

Cette retenue qui variait entre 4 1/2 et 5 0/0, sera dorénavant remplacée par un versement de l'Etat.

Cette mesure, due au nouveau ministre des finances, M. Allain-Targé, sera bien accueillie, non seulement par les ouvriers et employés qui vont en profiter, mais par tous ceux qui s'intéressent au sort des travailleurs et qui applaudiront à cette initiative du ministre républicain.

L'Académie des sciences morales et politiques, frappée du grand nombre de grèves, vient de mettre au concours la question suivante:

« Des coalitions et des grèves dans l'industrie et de leur influence. »

Les concurrents devront comparer le mouvement de salaires dans les professions où il n'y a pas eu de grèves et dans les professions où elles ont été fréquentes.

Le prix est de la valeur de cinq mille francs.

UNE INNOVATION. — Le directeur de l'Observatoire de Paris prépare une innovation.

Il s'agit d'envoyer aux principales villes, par le moyen de la télégraphie, l'heure de l'Observatoire de Paris.

Cet envoi qui aura lieu une fois par semaine existe déjà à l'étranger.

En présence des avantages dont sont favorisés MM. les vétérinaires et de l'avenir que cette carrière présente désormais aux jeunes gens, nous croyons devoir recommander à l'attention toute spéciale des parents et de nos lecteurs l'Ecole préparatoire aux Ecoles vétérinaires, qui est située, 33, chemin de Montauban, à quelques pas de l'Ecole vétérinaire de Lyon.

Verbeck et M^{lle} de Marguerit

Les exigences de la Tribune ne nous permettent, à notre grand regret, de suivre pas à pas les représentations chaque jour plus remarquées du prestidigitateur Verbeck, le Cagliostro du XIX^e siècle, et de son sujet (puisque sujet il y a) la gracieuse et étonnante Mlle de Marguerit.

Chaque séance fait salle comble. Dans les expériences qu'elle subit, à travers ses extases et ses réveils, Mlle de Marguerit n'est point seulement une femme que tous les enthousiasmes saluent avec respect et que les spectateurs du Théâtre-Bellecour applaudissent tous les soirs à tout rompre, c'est un être supérieur couronné d'une auréole de grâce et d'amour, tel que les rêves de notre jeunesse nous montraient les anges du Paradis! Est-ce une comédienne de cœur et de talent qui dépasse de cent coudées les plus merveilleuses actrices? C'est l'avis de quelques-uns; les autres (et j'en suis) ne voient en elle qu'une femme charmante, jeune, belle, adorée, qui fait croire aux choses les plus impossibles et aux bonheurs les plus inespérés.

Qu'y a-t-il au-dessus d'une femme aussi accomplie?

Mais comment ne pas croire aux saisissantes réalités du magnétisme humain lorsque des scènes aussi émouvantes que celles de jeudi soir s'accomplissent, imprévues et foudroyantes, devant un public qui se lève électrisé de crainte et de sympathies profondes? Mlle de Marguerit fixait ses yeux sur les yeux d'un spectateur et forçait ce dernier à la regarder lorsque celui-ci, initié aux mystères des expériences magnétiques, exerça sur elle les passes fluidiques du souffle et des yeux; elle tombe raide à la renverse et sa belle tête en frappant les planches rend un son sec et mat qui jette la terreur dans tous les recoins de la vaste salle. On se précipite: Verbeck suspend la séance pour cinq minutes et Mlle de Marguerit se réveillant, chancelle, pâlit, et sort en fléchissant sur les genoux. Le mal de tête était atroce et dure encore. Mais la séance continua bientôt et put s'achever sans encombre grâce au courage de la souffrante et à l'énergie du maître. Quelles impressions pénibles nous avons éprouvés et nous avons fait, alors, un acte presque complet de foi au magnétisme et un acte complet d'amour à la chère magnétisée.

Qui ne l'a point vu se courber, sous l'influence de la musique, et se cambrier, sous le doigt du maître, dans les poses les plus idéales, n'a rien vu, n'a rien compris, n'a rien aimé! On s'explique alors la guerre insensée que d'impassantes clameurs cherchent à soulever contre une artiste que le ciel même doit envier à la terre. Aussi, chaque soir, une de nos plus jolies dames et des plus aimées, qui s'y connaît en beauté, s'empresse-t-elle d'offrir à Mlle de Marguerit un bouquet énorme de fleurs naturelles ou de splendes couronnes.

Mais si le sujet est si étonnamment admirable, que dire du maître et de son habileté, de ses prestiges, de ses talents et de l'étrangeté de ses merveilles? Il nous consacre encore deux jours: aujourd'hui, samedi 7 janvier, et demain dimanche. Que tous nos lecteurs en profitent, qu'ils se rendent en foule au Théâtre-Bellecour! Ils nous remercieront de leur avoir donné ce conseil et, s'ils ont quelque reproche à nous adresser, ce sera d'avoir amoindri la vérité et d'avoir diminué la valeur de l'incomparable Verbeck et de la divine Mlle de Marguerit.

Nous leur consacrerons prochainement

une étude complète au point de vue scientifique et esthétique, et nous justifierons l'immense affection que nous leur avons vouée.

A. L.

Samedi 7 janvier et dimanche 8 janvier, à 8 heures précises du soir, au Théâtre-Bellecour, les deux dernières représentations de Verbeck et de Mlle de Marguerit, irrévocablement les deux dernières... à moins que le peuple ne se soulève pour nous les conserver encore quelques jours.

TRIBUNE THÉÂTRALE

GRAND-THÉÂTRE. — L'administration qui nous avait promis le *Prophète* pour hier, s'est vu forcée au dernier moment d'en renvoyer la première représentation à la semaine prochaine. Si l'on en croit les bruits qui courent, cet opéra est monté avec un grand luxe de mise en scène; quand à l'interprétation nous ne doutons pas qu'elle soit excellente; voici du reste les principaux artistes qui doivent chanter dans cette pièce: MM. Salomon, Bataille, Mlles Baux, Appia, etc. Nous aurions été heureux de voir l'administration, convier la presse à une répétition générale, ainsi que cela se fait d'habitude, afin de faciliter les appréciations, car dans les premières, à part les appréhensions des artistes, la salle est comble est généralement assez bruyante, ce qui nuit à la juste critique.

La reprise du *Prophète* promet donc une véritable solennité musicale et artistique.

THÉÂTRE DES CÉLESTINS. — Continuation avec un grand succès, des représentations du *Monde où l'on s'ennuie*. Aujourd'hui première de l'amusante comédie *Gavaut, Minard et C^o*. Nous souhaitons un succès aux artistes chargés d'interpréter cette pièce.

THÉÂTRE-BELLECOUR. — Irrévocablement dernières représentations du prestidigitateur Verbeck et de son tout charmant sujet Mlle de Marguerit. Aujourd'hui soir, à 8 heures, et demain dimanche également à 8 heures.

MÉNAGERIE BIDEL. — Le célèbre dompteur Bidel est bien l'homme du jour.

Hier encore, à la séance du jour comme à celle du soir, la direction a dû refuser des entrées; du reste, cela ne nous étonne nullement, car ce véritable éden zoologique réunit toutes les attractions que l'on puisse désirer. La magnifique collection d'animaux et une excellente musique militaire attirent journellement une société d'élite.

Tous les soirs, à huit heures et demie, nouveaux exercices.

EDEN-THÉÂTRE (A. Delille, Perrache). — Tous les soirs, succès croissant au théâtre Delille. Le célèbre prestidigitateur nous offre tous les soirs de nouvelles expériences de physique qui étonnent les nombreuses familles venant assister à ses soirées.

Tous les autres artistes secondent dignement leur directeur.

La troupe des fantoches, pour ses dernières représentations, varie son spectacle.

SALLE DU CASINO. — Dimanche 15 janvier, à 1 h. 1/2, premier Concert populaire, sous la direction de M. Aimé Gros, avec le concours de Mme Olga Cezano.

TRIBUNE BIBLIOGRAPHIQUE

GIVRE DU PINDE

Tel est le titre d'un nouveau volume de poésies que vient de faire paraître notre ami Jean Sarrazin, le poète aux olives bien connu des Lyonnais. Le meilleur moyen de reconnaître l'œuvre de Sarrazin à nos lecteurs, c'est de leur faire lire le sonnet suivant, qui les engagera sûrement à lire en entier le petit volume:

UN CONCIERGE ET LA COTE

SONNET

Peuh! tout comme autrefois cette cote est écrite,
Mais ses fervents, ma foi, s'y trouvent plus nombreux,
Là chacun veut gloser sur ses points ténébreux:
Telles valeurs bientôt auront un grand mérite.

L'un y voyant un chiffre un peu malencontreux
Perce la foule et fuit, il soupire, il s'irrite.
L'autre y cherche, févère, sa ligne favorite
Et la voyant en hausse, il sourit en heureux.

Quelle fièvre, grand Dieu! Chacun veut de la bourse,
L'industrie est à bas, le commerce se meurt,
L'agriculture seul marche vite et sans peur.

Mais, comme moi, beaucoup verront finir la bourse
De leur fortune, un jour, dans ce palais fatal,
Et la mort couronner les coups du sort brutal.

REVUE DE L'UNION LITTÉRAIRE

Rédacteur en chef: Aug. MOREL

Sommaire du n° 3

Le premier Janvier, par J. Tairig. — Dans le verger, par G. Baudelet. — Le Prêtre et le Voleur, par A. Morel. — Deux jeunes cœurs, étude d'amour par le v^e de Renaldi. — Le premier Regret, par M. Métyard-Descombes. — Un amour le petit Ville, par Léon Ritor. — Suzette, sonnet par Adèle Souhier. — Le Départ de l'Hironde, par S. Nourly. — L'Eclat de rire, par Jules Tardieu. — Petit Soldat, poésie par Albert Tronche.

Nota. — Le premier Concours de l'Union littéraire est ouvert.

Exposition à la Chapellerie des Négoçiants, 52, rue de l'Hôtel-de-Ville, LYON. — Maison Amédée et Antonin POYARD frères, fondée en 1745, (anciennement rue Saint-Pierre), sans succursale à Lyon. Fabrique rue Sala, 58. Exportation.

La maison Julien vient de traiter une affaire considérable de draperies, hautes nouveautés pour pardessus d'hiver et vêtements complets sur mesure — 35 francs.

C'est la seule maison qui par l'importance de ses achats puisse vendre des vêtements faits sur mesure au même prix que les grandes maisons de confection. — Julien, tailleur, 63, rue de l'Hôtel-de-Ville, 63.

FER ENCAUSSE. — Trois gouttes équivalent en puissance martiale à une livre de viande.

LEÇONS particulières de Français pour demoiselles. — S'adresser au bureau du journal, 33, rue Thomassin, de 2 heures à 5 heures.

FOIRES ET MARCHÉS

Du 8 au 14 janvier 1882.

Département du Rhône. — 8. Couzon. — 9. Villefranche. — 10. Condrieu, Jullieu. — 11. Saint-Symphorien-sur-Coise. — 13. Saint-Laurent-de-Chamousset. — 14. Oullins, Vaugneray, Les Chères.
Département de l'Isère. — 8. Villeneuve-de-Marc. — 9. L'Ailbeuc. — 11. Biol. — 12. Bourgoin. — 13. Saint-Hilaire-du-Rozier.
Département de l'Ain. — 8. St-Jean-le-Vieux. — 9. Seyssel, Pont-de-Veyle. — 10. Polliat. — 11. Pont-de-Vaux, Ambrérieux-en-Dombes. — 12. Bellegarde, Vonnas. — 13. Bagé-le-Châtel, St-Trivier-sur-Moignans. — Lent.
Département de Saône-et-Loire. — 8. Anest. — 9. La Tagnière, Touches, Marcegnay. — 10. Bois-Marie, Mervans. — 11. Charolles, Montcenin. — 12. Matur, Fontaines, Veroseres, Cuisieux. — 13. Gueugnon, Belleveuses. — 14. Autun, Savigny-en-Revermont.
Département de la Loire. — Roanne. — 11. St-Etienne. — 13. St-Julien-Molieu-Molette, Ste-Agathe-la-Bouteresse.

ADJUDICATIONS

Lyon. — Le 14 janvier 1882, à deux heures après midi, à l'Hôtel-de-Ville de Lyon, adjudication publique d'une fourniture de :
2,500 quintaux métriques de foin ;
500 quintaux métriques de luzerne ;
3,500 quintaux métriques de paille de froment ;
150 quintaux métriques de paille de seigle ;
3,500 quintaux métriques d'avoine.
A livrer dans les magasins militaires de la place de Lyon.

Lyon. — Le 14 janvier 1882, à 1 heure 1/2 après midi, adjudication publique d'une fourniture de 2,000 quintaux métriques de blé tendre à livrer dans les magasins militaires de la place de Lyon.

LYON

Marché de Lyon-Vaise

Lundi 2 janvier 1882

Table with columns: ESPÈCES, AMENÉS, PRIX DES 100 KILOS (1er q, 2e q, 3e q), PRIX extrêmes. Rows: Porcs, Veaux, Moutons.

Mardi 3 janvier 1882

Table with columns: ESPÈCES, AMENÉS, PRIX DES 100 KILOS (1er q, 2e q, 3e q, 4e q), PRIX extrêmes. Rows: Bœufs, Vaches, Veaux, Moutons.

Jeuudi 5 janvier 1882

Table with columns: ESPÈCES, AMENÉS, PRIX DES 100 KILOS (1er q, 2e q, 3e q, 4e q), PRIX extrêmes. Rows: Veaux, Moutons, Porcs.

Vendredi 6 janvier 1882

Table with columns: ESPÈCES, AMENÉS, PRIX DES 100 KILOS (1er q, 2e q, 3e q, 4e q), PRIX extrêmes. Rows: Bœufs, Vaches, Veaux, Moutons.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES

Marchés aux Bestiaux de la semaine

LUNDI 2 janvier.

Porcs. — La grande quantité de marchandises exposées a rendu la vente difficile et lente, une baisse se produit sur le prix de nos précédents marchés, mais difficilement, car les marchands tiennent leurs prix élevés, malgré le grand nombre de porcs mis en vente, c'est à peine s'ils peuvent retirer leurs déboursés. Nous ne croyons pas pour-tant que les cours baissent encore car la vente au détail va mal et la charcuterie reculerait devant de plus grandes prétentions.

MARDI 3 janvier.

Bœufs. — Les prétentions des vendeurs qui ne veulent pas baisser leurs prix, car ils se trouveraient en perte, rendent les transactions difficiles et lentes, cependant le marché est garni de belles et bonnes marchandises, mais la boucherie se plaint de la vente au détail qui ne va pas; aussi hésite-t-elle à acheter. Malgré cela nous n'attendons pas une plus grande baisse sur les cours, et nous croyons même que les prix se maintiendront sur la bonne marchandise. L'on estime à 4 fr. par 100 kil. la baisse qui s'est produite dans le cours du marché sur les prix de la semaine précédente.

Moutons. — La plus grande partie des moutons mis en vente provenait d'Italie avec quelques wagons du Dauphiné.

JEUDI, 5 janvier.

Moutons. — Le marché de ce jour s'est terminé avec beaucoup plus d'activité qu'on ne le croyait. Il y avait de bons moutons de la plaine du Dauphiné, même en grande quantité, ils se sont vendus de 163 à 185, malgré que ces prix soient élevés, les marchands se plaignent toujours de ne pouvoir couvrir leurs frais vu que les moutons deviennent rares et chers; comme ils se vendent à de bons prix dans le Midi, nous n'attendons pas une baisse de si tôt.

Porcs. — A part quelques wagons qui nous ont été expédiés de la Bourgogne, le plus grand nombre des porcs exposés provenait de la Bresse. La vente lente et difficile a produit une légère baisse mais nous ne croyons pas qu'elle s'accroisse pour le moment.

VENDREDI, 6 janvier.

Bœufs. — Le marché de ce jour était dépourvu de bonnes marchandises, car les bœufs exposés provenaient en grande partie du renvoi de mardi, aussi la vente a-t-elle été difficile, avec une légère baisse sur les cours du marché précédent.

SALAISSONS ET SAINDOUX
Cours de Lyon.
Lard en bande, 1er épais. 165 à 170
— nouveau 1er — 150 à 155
— 2e — 140 à 145
Lard maigre, poitrine. 155 à 160
Saïndoux nu, fondu, 1er qual. 155 à 160
— 2e — 150 à 155
Panne salée. 160 à 165
Jambon blanc de Lyon. 200 à 220
Saucisson de Lyon fin. 6 à 8

Moutons. — Les 681 moutons exposés au marché, provenaient du retard d'hier, les provenances étaient très variées. Aussi ne se sont-ils vendus que par groupe de 2 et 6, ce qui a produit une légère hausse, environ 2 fr. par 100 kil.

Cours des Suifs de la Boucherie de Lyon

Abattoirs de Perrache et de Vaise réunis

RENDIMENT DU MOIS DE DÉCEMBRE

Reçu frais, suifs et résid., aux abattoirs, 64.483 k 500
1er ch. (Marg.) 23.088 k 500 prix convenu 87 60
2e » 29.961 3 00 payé 72 »
3e » 6.099 7 00 » 42 50
4e » 5.334 » » » 10 »
Prime sur le 2e choix, de 2,50 par 100 fr.

SUIFS

Cours de Lyon, 4 janvier.
Suifs en branche, 71 à 73 fr.
Peaux de moutons sèches, de 1,60 à 1,80 lek.

SALAISSONS ET SAINDOUX

Cours de Lyon.

Lard en bande, 1er épais. 165 à 170
— nouveau 1er — 150 à 155
— 2e — 140 à 145
Lard maigre, poitrine. 155 à 160
Saïndoux nu, fondu, 1er qual. 155 à 160
— 2e — 150 à 155
Panne salée. 160 à 165
Jambon blanc de Lyon. 200 à 220
Saucisson de Lyon fin. 6 à 8

BLÉS ET FARINES

Lyon-Guillotière, 4 janvier 1882.

Blés. — Peu de monde au marché de ce jour, aussi est-il dépourvu de tout intérêt. Cela n'est pas étonnant car au lendemain des fêtes il y a toujours un arrêt dans les transactions elles ne reprennent régulièrement guère que la semaine prochaine.

On cote, avec tendance meilleure ainsi qu'il suit:
Blés du Dauphiné, 1er choix 29.75 à 30. »
— ordinaire 29.50 à 30. »
Nous ne connaissons pas d'offres d'autres provenances.

En blés étrangers, on a bien confiance dans l'avenir mais on ne l'escompte pas aussi la situation ne semble-t-elle pas se modifier.

Farines de commerce. — La hausse survenue à Paris a rendu les vendeurs beaucoup plus circonspects, mais n'a guère fait varier les prix, à peine remarquons nous une tendance meilleure. Le livrable est pourtant plus ferme. Voici les cours:
Marques supérieures 56 à 57.50
Farines de commerce première 53.54. »
Farines — rondes 49.50. »

Le sac de 125 kilos, disponible suivant marques, toiles comprises, 30 jours sans escompte, gare de Lyon.

Farines de Boulangerie. — Malgré une hausse de 1 franc qui s'est produite sur la marque de Corbeil à Paris nous continuons à coter sans changements.

Farines de boulangerie 1er, 56. » à 58. »
Farines rondes sur blé, 52.50 à 53.50
Farines rondes ordinaires 52. » à 52.50
Le sac de 125 kilos, disponible suivant marque toile comprise, rendu au domicile de l'acheteur, à 30 jours d'escompte 1 0/0, et 90 jours sans escompte.

POMMES DE TERRE

Les prix ne varient pas et l'approvisionnement de nos marchés reste sans importance, aux cours ci-dessous, les acheteurs sont rares.

Pommes de terre violettes. 8 50 à 8 75
— rouges. 7 50 à 8
— chardonnnes. 8 50 à 9
Les 100 kil. sur les marchés découverts de Lyon.

LE MARCHÉ DES VINS

Serlin, 31 décembre.

Vin du Beaujolais, 1880. l'hectol. 75 » 85 » 80 »
Vin du Beaujolais, 1881, — 70 » 80 » 75 »
Vin du Mâconnais, 1881, — 65 » 70 » 65 »
Vin de Villefranche, 1881, — 70 » 75 » 72 50
Vin du Bugey, 1881, — 60 » 65 » 62 50

FRUITS ET LÉGUMES

Avis de la Maison J. BURDIN, commissionnaire, rue Claudia, 17.

Cours du 6 janvier 1882.

Petits pois d'Afrique. 70. 80. 90
Haricots verts ex-fins d'Afrique, 100 k. 200 225
Haricots verts moyens d'Afrique. 125 150
Pommes de terre d'Afrique. 35. 40. 50
Pommes Canada, de Savoie, 1er choix. 55 60
Pommes Canada, de Savoie, 2e choix. 35 45
Pommes communes du Nord. 27 30
Pommes roses de l'Ardeche. 28 30
Poires à cuire, de Savoie. 30 32
Carottes de Bourgogne. 11 12
Raves de Bourgogne. 7 7 50
Navets du Gard. 12 13
Artichauts de Perpignan, la douz. 1 25 1 75
Artichauts d'Afrique, la douz. 3 3 50
Oranges d'Espagne, en garenne, le cent. 5 5 50
Oranges d'Hyères, le cent. 2 50 3 »

Mandarines de Blidah en caisse de 100 5, 6, 7
Choux fleurs Barbenane, la douz. 6 7 80
Choux-fleurs Ollioules, la douz. 7 8
Ch.-fleurs d'Italie, le panier de 22 p. 4 50 5
Pommes de terre jaune d'Auv., 100 k. 11 11 50
Pommes de terre violettes d'Auvergne. 11 11 50

COURS OFFICIEL

DES MARCHANDISES EN GROS

Affiché à la Bourse de Lyon le 6 janvier 1882.

Les prix sont cotés aux 100 kil.; pour spiritueux, à l'hectolitre et entropôt, et hors barrières, pour les marchandises sujetes aux droits d'octroi.

GRAINS ET FARINES

Blé de pays les 100 k 29 50 30 »
Seigle. id. 19 50 20 »
Orge de brasserie. id. 22 » 23 »
— de mouture. id. 19 » 20 »
Avoine id. 20 » »
Son id. 13 » »
Farine de commerce 1re les 125 k. 53 » 54 »
— de boulangerie 1re id. 55 50 56 50
— 2e id. 52 » 53 »
Riz de l'Inde id. 35 » 39 »

FOURRAGES

Foin de Bourgogne id. 15 » »
— de pays id. 12 50 13 »
Paille de froment id. 6 50 6 »
— de seigle id. 6 50 6 75

SUCRES

Sucre en pains du Nord les 100 k. 118 50 » »
— 2e id. 117 50 » »
— Chalon id. 117 » »
— Mars. 1re id. M M »
— pilé. id. M M »
Sucre Bourbon id. M M »

MARCHES AUX BESTIAUX

Marché de la Villette

Marché aux veaux du vendredi 30 décembre.

Notre approvisionnement, par suite de l'amélioration qui s'est produite les jours précédents, était plus fort que de coutume: 1103 veaux étaient exposés, sur lesquels 1030 ont trouvé preneurs.

Les affaires ont présenté un peu moins d'activité, et les cours ne se sont que très-difficilement soutenus. Néanmoins, quelques bons veaux de l'Eure et de Seine-et-Marne ont encore été payés jusqu'à 240 les 100 k., et les premières qualités de Seine-et-Oise, d'Eure-et-Loir et du Loir variaient de 230 à 234.

En champenois, on payait de 180 à 210 suivant qualité.

Aux halles centrales, la vente a été bonne, mais il s'est produit de la baisse vers la fin, vu la grande de marchandise exposée. Le veau de choix a été payé 216 à 224 les 100 kil.

Lundi 2 janvier 1882

Table with columns: ESPÈCES, AMENÉS, RENVOIS, VENDUS les 100 kil. Rows: Bœufs, Taureaux, Vaches, Veaux, Moutons, Porcs, viande net.

Veaux. — Vente difficile. Choix de Brie et Beauce 224 à 230. Extra au détail 230 à 234.

Jeuudi 5 janvier 1881

Table with columns: ESPÈCES, AMENÉS, RENVOIS, PRIX les 100 kil. Rows: Bœufs, Taureaux, Vaches, Veaux, Moutons, Porcs, viande net.

Veaux. — Vente active. Choix de Brie et Beauce 230 à 236. Extra au détail, 236 à 240.

Aix, 29 décembre.

Table with columns: amènes, vendus, poids, prix les 100 kil. Rows: Bœufs du pays, d'Afrique, Moutons du p., D'Afrique, Agneaux, Porcs.

Nîmes (Gard), 29 décembre.

Table with columns: amènes, vendus, les 100 kil. Rows: Bœufs français, Taureaux, Vaches françaises, Moutons français, Brebis, Agneaux de lait, Veaux.

Saint-Etienne (Loire), 4 janvier.

Porcs amenés, 318. — Renvoi, 38.
Première qualité les 100 k. 124 à 128
Deuxième qualité 118 à 122
Prix extrêmes 112 à 130

Ce marché aurait été plus important sans la pluie qui n'a cessé de tomber toute la matinée.

Quelques beaux lots de porcs Charollais; les prix sont restés les mêmes que ceux du dernier marché.

Villefranche (Rhône), 2 janvier.

Bœufs et vaches amenés 330. Vente difficile, avec 2 fr. de baisse sur le marché précédent, première qualité de 140 à 145, deuxième qualité 130 à 135.

BLES & FARINES

Paris, 5 janvier.

Farines de consommation. — La marque de Corbeil a été mise hier à 68 fr., soit en hausse de 1 fr.; aujourd'hui elle est au même prix.

Marque de Corbeil, 1er choix 68 » à 71 »
— de choix, 6e » à 71 »
Bonnes marques, 68 » à 67 »
Marq. ordinaires, 66 » à 65 »

Le sac de 159 kil., toile à rendre, franco au domicile des acheteurs, au comptant avec 1/2 % d'escompte, ou à 30 jours sans escompte.

Farine de commerce. — New-York arrive en baisse de 1/4 de cent. sur toutes les autres époques, janvier à 1.42 1/4; février 1.45 1/4 et avril 1.47 1/4.

Sur place, les affaires ont peu d'activité, et les prix se maintiennent d'ailleurs.

Cours de cinq heures

Disponible. 66 50 à 66 25
Janvier. 66 50 66 25
Février. 66 75 66 50
Mars-Avril. 66 75 66 50
4 de mars. 67 » 66 75
4 de mai. 66 50 »

Alais (Gard), 2 janvier.

Blé. 2 hect. 49 .. à 51 ..
Avoine. 24 .. 25 ..
Paumelle. 29 .. 30 ..

Châtagnas, 4,50 à 5,50 le double décalitre.
Foin, 8 à 10 fr. les 100 kil.

Notre marché de ce jour était peu pourvu en tous grains, les blés se sont un peu mieux vendus, on a même pratiqué le prix de 52 fr. la salmée de 2 hect. pour quelques sacs belle marchandise.

Les farines sont toujours calmes, la demande est peut-être un peu plus forte que d'habitude à cette époque-ci; cela tient sans doute à ce qu'il y a peu de blés entre les mains de la culture.

Tempers doux et humide.

Bordeaux (Gironde), 3 janvier.

Blés: le marché reste peu animé aux cours d'hier. On paie pour froment de pays 25 50; dito roux d'hiver 23 50; dito livrable sur janvier, février et mars, 25 75; le tout les 80 kil.

Farines: Peu d'affaires, prix mieux tenus. On cote pour Minot de 44 à 43 fr. les 50 kil.

Valence (Drôme), 3 janvier.

Blé. 100 kil. 29 50 à 30 50
Seigle. 20 .. à 20 ..
Orge. 18 .. à 18 ..
Avoine. 20 50 à ..
Farine. 125 k. 53 .. à ..

Sur nos derniers marchés, les apports étaient bien réduits, et quelques rares échantillons offerts par la culture n'ont eu que des prix irréguliers, nos incertains ayant encore un bon mois d'approvisionnement.

Notre foire d'aujourd'hui, beaucoup de monde; mais comme acheteurs et vendeurs se sont tenus sur la réserve, il ne s'est fait que quelques ventes de détail en blé de Marseille.

La température qui s'était abaissée graduellement jusqu'à un dessous de zéro avait, à la satisfaction de la culture, arrêté la végétation.

Malheureusement, le temps doux est revenu et il est à craindre que l'humidité ne soit préjudiciable aux blés.

Dijon (Côte-d'Or), 31 décembre.

Nous avons eu un bon marché.
On cote:
Blés de pays de 29 50 à 30 50. — Seigle de 20 50 à 21. — Orge de 22 50 à 23 50. — Avoine à 19 fr. — Fèves 23 à 25 50. — Letout aux 100 kil. — Farines 1er qualité de 55 à 56 fr. 2e de 52 à 53 fr. les 125 kilogram.

Pont-de-Beauvoisin (Isère), 2 janvier.

Petit marché, prix sans variation.
Blé, 29 50 à 30. — Seigle, 19 à 19 50. — Avoine, 20 à 20 50 — Orge brasserie, 20 à 21 — Maïs, 21. — Sarrasin, 22 à 23. — Farines 1re, 54 à 55 — Farines rondes, 51 à 52 les 125 kil. — Prix du pain, 0 45 à 0 40. — Sons, 11 à 12. — Fleuraige, 13 à 14. — Pommes de terre, 8 à 10. — Noyaux, 100 à 102.

FOURRAGES

La Chapelle, 4 janvier.

Le marché était bien approvisionné; il y avait environ 200 voitures sur place.

La vente a été calme; sans doute en raison de la marchandise exposée, une baisse s'est produite peu après le commencement du marché.

Quelques voitures de bonne paille de blé ont obtenu 47 et 48 fr dès le début du marché, mais ce prix n'a pas tardé à fléchir de 46 à 45 francs; les pailles ordinaires valaient de 43 à 44 fr., à la qualité inférieure de 40 à 42 francs.

Les pailles de seigle se cotaient de 40 à 47 fr. suivant mérite et qualité.

Les pailles d'avoine variaient de 38 à 44 fr. Les fourrages maintiennent toujours leurs prix élevés.

Nous cotons sur le marché comme suit:

Foin 1er qté. 2e qté. 3e qté.
Luzerne 84 .. 76 .. 70 ..
Regain 75 .. 70 .. 65 ..
Paille de blé 48 .. 44 .. 40 ..
— de seigle 47 .. 44 .. 40 ..
— d'avoine. 44 .. 42 .. 38 ..

Le tout rendu au domicile de l'acheteur; droit d'entrée: pour les fourrages, 6 fr., et pour les pailles, 2 fr. 40 par 100 bottes de 5 kilos.

SUIFS, SAINDOUX, SALAISSONS

Paris, 4 janvier.

Les prix restent bien tenus, et le suif de place était demandé à 94 fr. pendant la semaine.

Le bouff Plata est toujours ferme, de 99 à 100 francs; New-York cote: Prime-City 102 fr.; Prime-Western, 99 fr.

Le cours officiel des suifs frais fondus de boucherie a été fixé aujourd'hui à 93 » hors Paris, soit en baisse de 2 fr. sur le cours précédent.

Le suif fondus est à 105 dans Paris.
Suif en branches (rendement moyen de 75 0/0), 68 25.

Le Havre (Seine-Inférieure), 4 janvier.

Saïndoux. — L'article est calme et faible. On a cédé 200 tierçons Wilcox à livrer sur février à 72 francs par 50 kil., et 300 tierçons dito sur février-mars-avril à 71 75.

Le Havre (Seine-Inférieure), 4 janvier.

Saïndoux. — Calmes. Ventes 100 tierçons Wilcox sur février à 72 fr. les 50 kil.

HUILES — GRAINES

Paris, 5 janv. — Cours commerciaux.

Huiles de colza. — Les prix sont en faiblesse sur hier. Le courant offert à 78 25 ne trouve acheteurs qu'à 78 fr.; février se paye 77 75; mars-avril demandé à 77 25 est tenu 77 50; les 4 de mars demandés à 76 25 sont tenus à 76 75, et les 4 chauds se payent 75 francs.

Disponible. 68 25 à 78 »
Livrabie décembre 78 25 78 »
— janvier 77 75 78 »
4 premiers 77 25 77 50
4 de mars 76 25 76 75
4 de mai. 75 » 76 »

Le tout franco d'emballage pris en fabrique, en caisses de 185 à 190 kil. net; 1 fr. en sus en caisses de 120 à 130 kil. net.

CAFÉS ET CACAO

Le Havre. — Seine-Inférieure), 4 janv.

Cafés. — Dans la matinée, nous avons noté seulement deux lots en Languara à 74 fr. par 50 k. entropôt, et en Mysore à 75,50; plus les 2,000 sacs Santos godalvéra à livrer sur mai à 59 fr., auxquels nous faisons allusion hier. On a encore vendu, cette après-midi, 500 sacs Santos en débarquement à 58 fr. par 50 kil. entropôt et divers petits lots.

Le Havre (Seine-Infér.), 3 janvier.

Cafés. — Marché calme; prix faibles.
Cacaos. — Calmes. Ventes 150 sacs Haïti à livrer à 50 fr. les 50 kil.

Marseille (Bouches-du-Rhône), 3 janvier.

Cafés. — On parle de la vente à prix non divulgué, de 800 sacs Santos, débarquement du Genova, à prix secret.

DIVERS

St-Laurent-de-Chamousset, 3 janvier.

BRASSERIE JACQUIN

GRAND CONCERT TOUS LES DIMANCHES A partir du 4 décembre 1881

M. MARCEL, compositeur. M. LEFRANC, compositeur dansé. M. HENRY, pianiste.

de L. FOUGEROUX, de Lyon

Indispensable dans la toilette intime, il préserve des maladies contagieuses...

Le Gérant: C. BAUDOIN.

Vente et Achat de fonds de Boucherie et Charcuterie BUREAU DE PLACEMENT

J.-M. MICHON Des Gargons Bouchers et Charcutiers

LYON-REVUE 80 PAGES DE TEXTE Recueil littéraire, historique et archéologique

14 FRANCS AU LIEU DE 20 FRANCS

PER ENCAUSSE PUMIGATEUR anti-catarrhique

ASTHME & CATARRHE CIGARETTES ESPIC

LA TRIBUNE LYONNAISE

PARIS Veaux (abats divers)

Vente de M. H. Brunon et Cie. 1,000 veaux sans têtes, 7 kilos

Vente de l'Union de la Boucherie. 650 vaches laitières et de bandes de tous poids

GRAND BUREAU DE PLACEMENT DES DEUX SEXES KLEIN et Cie, rue Dubois, 27

RIVOIRE MENUSIER EN TOUS GENRES Plots bois debout pour la Boucherie

EAU DU LIBAN Succès certain Toile résolutive

DEPOT GENERAL MAISON FAYOLLE, 10, r. de la Préfecture

Service d'Hiver INDICATEUR DES CHEMINS DE FER

Table with 4 columns: Station, Direction, Date, and Price. Lists routes between Lyon, Grenoble, Genève, and Paris.

CUIRS

Vente de M. Alexandre Léveque. 2,200 bœufs lourds, 55 demi-kilos et au-dessus

Vente de M. H. Brunon et Cie. 1,800 vaches de bandes lourdes, 60 demi-kilos et au-dessus

Vente de l'Union de la Boucherie. 300 vaches laitières légères, 59 demi-kilos et au-dessus

GRAND BUREAU DE PLACEMENT DES DEUX SEXES KLEIN et Cie, rue Dubois, 27

RIVOIRE MENUSIER EN TOUS GENRES Plots bois debout pour la Boucherie

EAU DU LIBAN Succès certain Toile résolutive

DEPOT GENERAL MAISON FAYOLLE, 10, r. de la Préfecture

Service d'Hiver INDICATEUR DES CHEMINS DE FER

Table with 4 columns: Station, Direction, Date, and Price. Lists routes between Lyon, Grenoble, Genève, and Paris.

JULES MARESCHAL, A PARIS

INSTALLATIONS, MACHINES et OUTILAGE pour BOUCHERS et CHARCUTIERS

USINE chemin de Saint-Just à Saint-Simon, 22

LYON-VAISE PRÈS LE MARCHÉ AUX BESTIAUX



Représenté à LYON par MM. H. SAURET-GILON et Co.

USINE chemin de Saint-Just à Saint-Simon, 22

Service d'Hiver INDICATEUR DES CHEMINS DE FER

Table with 4 columns: Station, Direction, Date, and Price. Lists routes between Lyon, Grenoble, Genève, and Paris.